

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE**PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME**

TARIF

ACHAT

- 1 à 12 pages.....200 F
- 16 à 28 pages.....600 F
- 32 à 44 pages.....1000 F
- 48 à 60 pages.....1500 F
- Plus de 60 pages ..2000 F

ABONNEMENT ANNUEL

- TOGO 20 000F
- AFRIQUE 28 000 F
- HORS AFRIQUE ... 40 000 F

ANNONCES

- Récépissés de déclarations d'Associations .. 10 000 F
- Avis de perte de titre foncier (1er et 2^e insertions) 20 000 F
- Avis d'immatriculations 10 000 F
- Certification de JO 500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, adresser à l'imprimerie TOMETY Tél. : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 Lomé

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME**

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations des mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Notsé, Agou, Kpalimé, Akata, Danyi, Sotouboua et Sokodé.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition n° 06456/ RK déposée le 21-03-2023 Mme AGBA Hodalo Profession : Retraitée demeurant à Kara et domiciliée à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 37 ca situé à Kara connu sous le nom de Tomdè Préfecture de la Kozah et borné au Nord-Est par les lot N°993a et 995b, au Sud-Ouest par les lot N°992 et 994, au Sud-Est par une rue de 18 mètres et au Nord-Ouest par le lot N°991.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06457/ RK déposée le 22-03-2023 M. TCHOUKO BATABA Tchaa Akizou profession : Directeur Général Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 77 ca situé à Kara connu sous le nom de Lassa Préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 mètres, au Sud et à l'Ouest des rues non dénommées de 20 mètres chacune et à l'Est par la propriété ALAYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06459/ RK déposée le 22-03-2023 Mme SIMLIWA Amoukyem profession : Commerçante demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 96 ca situé à Kara connu sous le nom de Awandjélo Préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue de 20 mètres, au Sud par la propriété KPEMA, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 mètres chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06460/ RK déposée le 22-03-2023 M. ADOM Wiyau Kpao profession : Médecin Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 20 ca situé à Kara connu sous le nom de Toundouno Poulioudè Préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue de 14 mètres, au Sud et à l'Ouest par la collectivité BAKOLOU et à l'Est par une rue de 12 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06461/ RK déposée le 22-03-2023 M. BADOHOUN K. Yawovi profession : Démographe demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 92 ca situé à Kara connu sous le nom de Abouda préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Est par la propriété BEGUEDOU, au Sud par une rue de 14 mètres et à l'Ouest par une rue de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06462/ RK déposée le 22-03-2023 M. ASSIOU Fedougban profession : Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 29 ca situé à Kara connu sous le nom de Bohou waldè préfecture de la kozah et borné au Nord par la propriété BALOUKI, au Sud par une rue de 10 mètres, à l'Est par la propriété DJOBOI et à l'Ouest par la propriété KEGUESSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06463/ RK déposée le 22-03-2023 M. WALLA Kossi Essohouna profession : Cadre de banque demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Kara connu sous le nom de Attéda Préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord , à l'Est et à l'Ouest par la propriété TCHAGOU et au Sud par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06464/ RK déposée le 27-03-2023 M. TIOU B. Attiyodi profession : Inspecteur des Impôt demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 83 ca situé à Kara connu sous le nom de Tchitchao préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Est par la propriété GNAMA, au Sud et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 14 et 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06465/ RK déposée le 27-03-2023 M. DONSO Kébéyo profession : Juriste demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Kara connu sous le nom de Katchadè préfecture de la Kozah et borné au Nord et au Sud par la propriété LIMAZIE Essowè, à l'Est et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 14 et 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 02004/ RK déposée le 15-05-2020 M. NABEDE Karabéi profession : Professeur demeurant à Kara et domicilié à Tchintchinda de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 68ca situé, préfecture de la Kozah connu sous le nom de N'Djèyo et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud et à l'Ouest par la propriété LEBILINA et à l'Est par une ligne de haute tension de 50m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AWESSO Aloé Gustave et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière de la région de Kara
PEKLE Ayè